

Mervyn Woods. Il s'agit de la recommandation voulant que, si un ancien combattant de Hong-kong vient à mourir, on fasse l'autopsie aux frais de la Couronne pour savoir si, oui ou non, il y avait quelque fondement à la demande de pension. Pour moi, c'est libérer un homme après l'avoir pendu.

Il me semble que nous devrions interpréter la clause relative au bénéfice du doute de façon très compréhensive alors que l'ancien combattant est vivant. Je sais que plusieurs de ces hommes viennent de la ville de Québec. Je suis convaincu que les Canadiens leur souhaitent infiniment mieux que ce qu'ils ont reçu.

Le PRÉSIDENT: Je crois, monsieur Matheson, que vous touchez là un autre sujet et que vous pourriez y revenir lorsque nous en serons rendus aux prévisions budgétaires.

M. TOLMIE: Nous lisons à la page 3: «Les recommandations portent sur des programmes d'étude clinique plus poussée de problèmes neuropsychiatriques qui seraient entrepris par des spécialistes appropriés.» Si nous parcourons le rapport, nous avons comme l'impression que peut-être l'on n'a pas assez étudié les problèmes psychologiques et personnels des anciens combattants. Je me demande combien de psychiatres ont participé à cette étude particulière. De plus, que voulez-vous dire par «étude clinique plus poussée par des spécialistes appropriés»?

D<sup>r</sup> RICHARDSON: Monsieur le président, dans cette partie de nos recherches, les études psychiatriques ont été entreprises sous la direction d'un psychiatre de Montréal en se fondant sur un programme dressé par consultation avec un certain nombre de psychiatres du ministère qui se trouvent dans différentes villes.

En plus de l'étude psychiatrique, nous nous sommes servis d'une batterie de tests psychologiques mise au point par un psychologue du ministère qui a consulté aussi d'autres psychologues d'autres centres ministériels.

Ce programme d'examen a pris beaucoup de temps et il a été physiquement impossible pour les spécialistes de recevoir les anciens combattants en grand nombre et de leur faire subir l'entière batterie de tests. Ils n'ont en fait reçu que 20 paires de frères. Deux ou trois psychiatres se sont probablement partagé la tâche des examens sous la direction d'un autre.

Les résultats de cette étude pilote—et nous ne pouvons pas l'appeler autrement—se sont révélés intéressants et impressionnants et je peux dire que nous avons tiré toutes les conséquences possibles des données obtenues.

● (12.17 a.m.)

Pour l'étude plus poussée que nous envisageons, les psychiatres et les psychologues se fonderont sur le même programme et travailleront dans une autre partie du pays avec des anciens combattants d'une classe sociale différente afin de déterminer si on peut arriver à des résultats semblables ou pareils. Ce n'est pas un programme qui pourrait être appliqué par plusieurs psychiatres dans plusieurs centres simultanément. Il exige une préparation et une exécution très soignées, mais je pense qu'il a une réelle valeur qui a déjà été prouvée.

M. TOLMIE: J'aimerais poser une dernière question, monsieur le président.